Mis en ligne le 31 mai 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240524-1-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-05-2024
Publication le : 24-05-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 23 mai 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 16 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Stéphanie BESSET (excusée), Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET, Madame Julie LADRET et Madame Orlane FANGET (excusée).

Madame Nicole CLUZEL est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-5.5-079

Approbation et autorisation de signature de conventions de mise à disposition et d'autorisation de travaux dans le cadre de l'opération « Requalification urbaine et paysagère de la place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes » - Tranche 1

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire rappelle au Conseil que la mise en œuvre du dispositif « Petites Villes de Demain » a permis l'identification du besoin de réhabilitation des espaces publics structurants du centre-ville, pour développer la qualité de vie des habitants, valoriser les commerces, mettre en valeur le patrimoine médiéval du centre-ville, végétaliser et désimperméabiliser une partie des sols.

L'opération « Requalification urbaine et paysagère de la place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes » s'inscrit pleinement dans la démarche « Petites Villes de Demain ».

La Mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération de requalification a été confiée à un groupement dont le mandataire est le Bureau d'études « L'Atelier des Cairns », ayant son siège social à Chambéry.

Par délibération n° 2024-9.1-027 du 29 février 2024, le Conseil municipal a validé l'avant-projet de l'opération « Requalification urbaine et paysagère de la place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes », ainsi que le montant des travaux concernant la tranche 1.

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20240524-1-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 24-05-2024

Publication le : 24-05-2024

L'objet des conventions de mise à disposition et d'autorisation de travaux est de définir les modalités de partenariat entre les cosignataires dans le but d'assurer la réalisation des travaux et notamment les conditions de mise à disposition des biens immobiliers concernés à la Commune de Tullins et les tiers qu'il aura missionné pour en assurer la réalisation.

Par ces conventions, il sera reconnu à la Commune de Tullins, maître d'ouvrage, les droits suivants :

- La mise à disposition à titre gratuit des emprises sur les parcelles nécessaires à la réalisation des travaux ;
- L'occupation de l'emprise et/ou de la surface matérialisée sur la convention nécessaire à l'exécution des travaux. Pendant toute la durée des travaux, le propriétaire s'engage à n'effectuer aucune intervention susceptible de nuire et/ou d'empêcher le bon déroulement des travaux ;
- L'exécution des terrassements (déblai, remblai), la réalisation de techniques de génie civil et de revêtements de sol.

Ces autorisations sont consenties à titre gratuit.

La présente convention sera établie pour les parcelles suivantes :

- AR 425,
- AR 567,
- AR 568,
- AR 609.

Elle s'applique à la date de commencement des travaux à 5 ans après la durée de garantie de parfait achèvement des travaux qui sera signée avec l'entreprise en charge de leur réalisation.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les conventions de mise à disposition et d'autorisation de travaux dans le cadre de l'opération « Requalification urbaine et paysagère de la place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes » - tranche 1, dont un exemplaire est joint à la délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces conventions avec les propriétaires concernés ainsi que les autres documents afférents éventuels.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 24 mai 2024
Le Maire

